

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

REFORME DE MATERIELS VOLES

DGA Ressources et relations aux administrés

SERVICE COMMUNICATION

N° 2023 - D - 392

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant le vol des matériels suivants entre le 14 et le 16 février 2022 au service communication de GrandAngoulême, il convient de constater leur réforme,

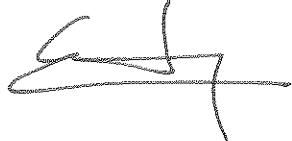
DECIDE

Article 1er : Est approuvée la réforme des matériels suivants, dont les caractéristiques sont indiquées ci-après :

Libellé	Budget	Numéro d'inventaire	Date d'achat	Valeur d'achat	Amortissements pratiqués	Valeur nette comptable au 31/12/2023
1 appareil photo numerique fujifilm kit hybride x-t30	Principal	BPPAL2019D SIXX118	30/10/2019	1 370,00 €	1 096,00 €	274,00 €
1 flash canon speedlite	Principal	BPPAL2020D SIXX141	22/10/2020	299,90 €	299,90 €	0 €
1 objectif fujifilm xf 90	Principal	BPPAL2020D SIXX142	22/10/2020	876,30 €	262,89 €	613,41 €
1 filtre hoya protecteur hd	Principal	BPPAL2020D SIXX143	22/10/2020	29,90 €	29,90 €	0 €
1 ordinateur microsoft surface pro 7	Principal	BPPAL2021D SIXX063	05/05/2021	1 434,00 €	573,60 €	860,40 €

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 22 DEC. 2023
Pour le Président,
Le vice-président,



Gérard DEZIER

Reçu en Préfecture
le : 22 DEC. 2023
Affiché ou notifié
le : 22 DEC. 2023